

ARRETE MUNICIPAL

N° 119/2023 du 04 avril 2023

Portant autorisation de débit temporaire
de boissons des groupes 1 et 3
et prolongation d'ouverture

Jean-Luc SCHILDKNECHT, Maire de la Ville d'ILLZACH,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.3335-1, L.3335-2 et L.3335-4,

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-150-4 du 30 mai 2011 fixant les horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,

VU la demande du Comité de Co-organisation du Fun Car Show / Stock Car d'Illzach, en date du 19 février 2023, représenté par son président, Monsieur Alain SCHIRCK, 49 rue de Sausheim, 68110 ILLZACH,

A R R E T E

Article 1 En application du dernier alinéa de l'article L.3335-4 du Code de la Santé Publique, Monsieur Alain SCHIRCK, est autorisé à exploiter un débit temporaire de boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes aux emplacements suivants :

- ↗ Salle des Fêtes, 1 avenue des Rives de l'Ill : 1 buvette
- ↗ Arènes 110 (piste de Stock Car) : 2 buvettes
- ↗ Parking du complexe sportif : 2 buvettes

à l'occasion du **41^{ème} Fun Car Show International et du 40^{ème} Stock Car International** qui auront lieu les **27, 28 et 29 mai 2023**.

Article 2 M. Alain SCHIRCK est autorisé à prolonger l'heure de police jusqu'à trois heures du matin à la Salle des Fêtes, 1 avenue des Rives de l'Ill :

- ↗ dans la nuit du samedi 27 au dimanche 28 mai 2023
- ↗ dans la nuit du dimanche 28 mai au lundi 29 mai 2023

Article 3 Cette autorisation n'est valable que pour la personne et les lieux mentionnés ci-dessus.

Article 4 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Article 5 Monsieur le Chef de service de la police municipale et Monsieur le Directeur des services techniques de la Mairie d'ILLZACH et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Illzach
- Monsieur Alain SCHIRCK, Président de l'Association du Comité d'Organisation du Fun Car Show et du Stock Car d'Illzach, 49 rue de Sausheim, 68110 ILLZACH
- Police Municipale (archivage)

Illzach, le 4 avril 2023

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,




Michel RIES